



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 28 mars 2023

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h13 et levée à 20h30

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Elise ; BAILLY Guillaume ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ;
CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO
Lorine ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN
Olivier ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; POUJET
Yannick ; TERZO André ;

C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; CHOPARD Félix ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ;
PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André ;

Étaient excusés :

G.B.M : BERNARD Franck ; DUSSAUCY Nadine ; LEMERCIER Myriam ; MAGNIN-FEYSOT
Christian ; MAILLARD Valérie ; PARIS Daniel ;

C.C.L.L : COULET Gérard ;

C.C.V.M : DOUBEY Boris;

Secrétaire de séance : Jean-Claude CONTINI

Procuration de vote :

Mandant : Nadine DUSSAUCY

Mandataire : Jean-Marc BOUSSET

MARCHÉ DE FOURNITURE DE FILS DE PRESSE À BALLE

Rapporteur : Monsieur André TERZO, Vice-Président en charge du centre de tri

Le mode de conditionnement pour l'expédition des matières triées par le centre de tri et l'ITM est principalement la mise en balles. Cette mise en balles nécessite le ligaturage de ces balles par des fils de fer recuits.

La disponibilité de ce fil est indispensable pour assurer le conditionnement puis l'évacuation des matières triées ci-dessous :

- 1.02 ou EMR ;
- Gros magasin ;
- Aluminium ;
- PET Clair ;
- PET foncé ;
- PE, PP, PS ;
- Films plastiques.

Le marché actuel est entré en vigueur en juin 2022, pour une durée prévisionnelle de 12 mois, reconductible 3 fois 12 mois, soit une durée maximale, toutes reconductions confondues de 4 ans. Ce marché a été proposé sous la forme d'un accord cadre multi-attributaire sans allotissements. A l'issue de l'appel d'offres, un seul titulaire a candidaté et a été retenu (Arcelormittal), ne permettant pas une mise en concurrence, lors de la phase de consultation de prix.

Il a été décidé de ne pas reconduire le marché actuel et de lancer une nouvelle consultation, par la procédure formalisée des appels d'offres.

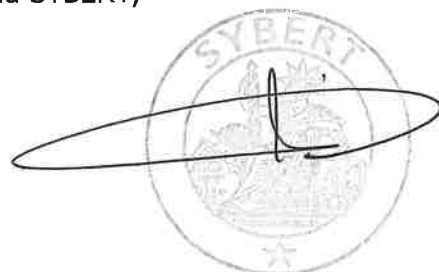
Ce nouveau marché, pour l'achat de fils de presse à balle, prendra la forme d'un accord cadre multi-attributaire, sans allotissements.

Cet accord-cadre sera limité à 95 000 € HT par période annuelle.

La durée initiale sera d'un à compter du 1^{er} juillet 2023, soit jusqu'au 30 juin 2024 ; ce marché sera reconductible, 3 fois par périodes de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2027 maximum. De fait, le montant maximum de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, sera de 380 000 € HT.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce sur les termes de cette consultation et autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance,

Jean-Claude CONTINI



